

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA LIGUE

Foire Aux Questions

A quelle date a été reportée l'Assemblée Générale 2020

Au mardi 29 juin 2021 à 19h00 par visioconférence

Qui représentera le club à l'Assemblée Générale

Le Président ou le Secrétaire Général.

Il n'y aura pas de procuration d'un club à l'autre.

Si l'un des Président ou Secrétaire Général ne peut assister à cette Assemblée Générale, il devra faire appel à l'un de ses licenciés pour le représenter.

Un(e) Président(e) de plusieurs clubs ne devra s'inscrire qu'une seule fois. L'ensemble de ses voix sera pris e compte.

Mail de convocation et d'inscription à l'Assemblée Générale

Le mail sera envoyé entre le lundi 14 et le mardi 15 juin à tous les :

- Président(e)
- Secrétaire Général(e)
- Trésorier(ère)
- Correspondant(e)

de chaque club et club associé afin de les inviter à s'inscrire à l'Assemblée Générale.

Date limite d'inscription le lundi 21 juin 2021 – Cliquer [ICI](#)

1 seule inscription par club.

Les coordonnées fournies seront utilisées pour l'envoi des liens

- à la visioconférence
- à la plateforme de votes électroniques UBIQUS (UBIEVENT)

Les adresses mails des destinataires ont été prélevées du SI-FFA le 11 juin 2021 .

Quand seront envoyés les liens pour la visioconférence et les votes électroniques ?

Les liens seront envoyés le lundi 28 juin dans la journée aux coordonnées mentionnées lors de l'inscription. Pour les clubs qui ne se seront pas enregistrés, les mails seront envoyés au Président du club.

- Lien visioconférence AG : mail envoyé par la Ligue
- Lien de participation aux votes électroniques : mail envoyé par la plateforme UBIQUS (UBIEVENT)

Merci de consulter vos spams et courriers indésirables

Important : le lien donnant accès à la plateforme des votes électroniques vous servira aussi de test. N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de problème.